



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de la formation de conduite de sécurité

Question écrite n° 16807

Texte de la question

M. Jacques Marilossian appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur la reconnaissance de la formation de conduite de sécurité. Un organisme de formation professionnelle en Île-de-France, enregistré auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), propose des formations dans le domaine de l'enseignement technique secondaire de conduite automobile. Elle propose entre autres une formation « conduite de sécurité, d'urgence et anti-agression ». Les demandeurs de cette formation sont généralement des chauffeurs de préfets et de diplomates, de personnalités politiques, ou encore de chefs de grandes entreprises. Leurs profils : d'anciens agents et officiers de sécurité, d'anciens militaires et gendarmes, ou encore des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle. La problématique est que cette formation de conduite de sécurité n'est pas suffisamment reconnue : par exemple, lors de conventions, Pôle emploi tend à privilégier les formations reconnues par l'État. Or les autres formations assimilées aux métiers de la conduite de sécurité, comme les moniteurs de pilotage diplômés du brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport (BPJEPS), ne garantissent pas la transmission de connaissances approfondies, ainsi que les contraintes réelles de ces métiers. L'absence de reconnaissance de la formation à la conduite de sécurité laisse aussi la porte ouverte à des pédagogies proposées par des personnes qui n'ont ni la qualité de formateur BPJEPS, ni les techniques et les matériels adéquats pour assurer des formations optimales et de qualité. Il souhaite ainsi connaître les intentions du Gouvernement pour permettre la reconnaissance de cette formation spécifique aux métiers de la conduite de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16807

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1317

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)